

# LA JAUNISSE DE LA VIGNE : FLAVESCENCE DORÉE ET BOIS NOIR

## QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE DE SOUCHES PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES ?

Les symptômes de la flavescence dorée et du Bois noir sont identiques. Seule une analyse en laboratoire permet de les distinguer. Il convient de signaler et d'arracher toute souche présentant des symptômes de jaunisse.

NB : Ces symptômes peuvent être présents sur la totalité de la souche ou une partie seulement (parfois un seul sarment) et s'expriment différemment selon les cépages.

### Rappel des symptômes :

#### FEUILLAGE

- **Décoloration du feuillage** (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures,
- **Les feuilles deviennent « craquantes »** au toucher **et s'enroulent sur elles-mêmes** (plus ou moins en fonction des cépages),



#### SARMENTS :

- **Aoûtement absent ou partiel des sarments** qui peut donner un **port « retombant »** à la souche atteinte (ou à une partie de celle-ci), et rend difficile sa détection (la souche peut être cachée par les souches saines qui l'entourent)



#### GRAPPES :

- **Flétrissement partiel ou total des grappes** pouvant aller jusqu'à la chute complète.



Ces dégâts sont visibles de la mi-juillet jusqu'à la chute des feuilles.



**FREDON**  
OCCITANIE

**Si vous observez ces symptômes, veuillez signaler les ceps atteints à FREDON Occitanie ou à la FDGDON de votre département :**

FREDON Occitanie / FDGDON 34 :	<a href="mailto:fdgdon34@fredonoccitanie.com">fdgdon34@fredonoccitanie.com</a>	04 67 75 64 48
Fédération départementale de l'Aude :	<a href="mailto:fedon11@wanadoo.fr">fedon11@wanadoo.fr</a>	04 68 25 80 84
Fédération départementale du Gard :	<a href="mailto:fedon30@wanadoo.fr">fedon30@wanadoo.fr</a>	04 66 38 36 82
Fédération départementale des PO :	<a href="mailto:fedec66@wanadoo.fr">fedec66@wanadoo.fr</a>	04 68 55 58 04
Fédération dép. du Tarn et Garonne :	<a href="mailto:fdgdon82@outlook.fr">fdgdon82@outlook.fr</a>	05 63 95 49 67

**RAPPEL : Tous les ceps présentant ces symptômes, même partiels, doivent être arrachés ou dévitalisés.**

**Si plus de 20% des ceps présents sont contaminés, la parcelle doit être arrachée en totalité,**  
après passage de la FREDON et prélèvements de feuilles pour analyse.